# **Ordonnance de prévention : Pharmacien d'officine**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression

Protégez-vous des agents biologiques :

* Evacuer les déchets biologiques dans les contenants prévus par la procédure
* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Mettre en application la procédure "Conduite à tenir face à un accident exposant au sang"
* Porter des gants à usage unique si risque de contact avec sang ou liquide biologique
* Respecter les niveaux de remplissage des dispositifs d'élimination de déchets biologiques
* Respecter les procédures de nettoyage et de désinfection du matériel souillé
* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Utiliser les dispositifs d'élimination des déchets biologiques (DASRI)

Protégez-vous des TMS :

* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Veiller à garder une posture adaptée au travail sur écran

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 07/06/2025